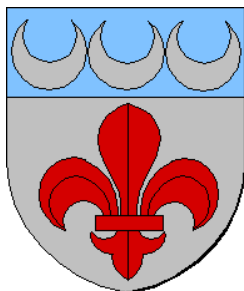


TERRITOIRE DE BELFORT



Conseil Municipal du
13 AVRIL 2021
COMPTE-RENDU

MAIRIE DE PETIT-CROIX

Sous la présidence de M. FIORI Alain, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle intercommunale des 4 villages à Novillard afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Présents : MM. CHENUT Roger, COHET Jérémy, FERREIRA SEBBANE Bruno, FIORI Alain et ROUKAVITZINE Yannick, Mmes SEGURA Isabelle, GERARD Peggy, EINHORN Nadine, MASSIAS Christelle, RAMSEYER Martine et ALZIEU Anne-Cécile

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Isabelle

Avec l'accord du conseil municipal, la question "Demande de subvention au Grand Belfort" a été ajoutée à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020**

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme SEGURA Isabelle, 1^{er} adjoint, a voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats du Compte Administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	64 512.20	215 101.89
Excédent reporté 2019	-----	132 915.09
Dépenses	59 178.93	196 589.71
Déficit reporté 2019	17 999.42	-----
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 12 666.15	151 427.27
Restes à réaliser		
Dépenses	7 266.00	
Recettes	5 800.00	

Le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2020 a été déclaré conforme au Compte Administratif et approuvé à l'unanimité.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, considérant que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 151 427.27 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'exécution du virement à la section d'investissement (c/ 1068) la somme de 14 132.15€ tenant compte des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement, et à l'excédent reporté en section de fonctionnement (c/ 002) la somme de 137 295.12 €.

- **Approbation du budget 2021**

Les prévisions budgétaires pour 2021 ont été adoptées à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2021	Les postes les plus importants
Charges à caractère général	99 389.00 €	Les écoles, l'entretien patrimoine cnal, transport scolaire Secrétaire, employé cnal, personnel entretien
Charges de personnel	90 727.00 €	
Atténuations de produits	10 492.00 €	Indemnités élus, cotisations divers syndicats intercommunaux Remboursement intérêts des emprunts Reversement parts SMAGA
Vir. à la section d'investissement	31 976.00 €	
Opérations d'ordre entre sections	5 112.00 €	
Autres charges de gestion courante	35 632.00 €	
Charges financières	1 104.00 €	
Charges exceptionnelles	2 498.00 €	
TOTAL DEPENSES	276 930.00 €	
Recettes de fonctionnement		
Excédent antérieur reporté	137 295.12 €	Affectation du résultat 2020
Produits des services	45 058.00 €	Bois, chasse, remboursements divers
Impôts et taxes	127 291.00 €	Dotations de l'Etat Loyers logements, garages et terrains communaux
Dotations et participations	25 093.00 €	
Autres produits de gestion courante	11 975.00 €	
Autres produits exceptionnels	60.00 €	
TOTAL RECETTES	346 772.12 €	

Dépenses d'investissement	Budget 2021	Les postes les plus importants
Déficit d'investissement reporté	12 666.15 €	Résultat 2020
Taxe aménagement	384.00 €	Remboursement TA
Remboursement d'emprunts	3 600.00 €	Remboursement de la part "Capital" des emprunts
Remboursement Caution	60.00 €	Certificat signature électronique Travaux en forêt, achat parcelles forestières, travaux église (cloches et beffroi, parvis), rénovation éclairage public
Immobilisations incorporelles	342.00 €	
Immobilisations corporelles	81 266.00 €	
TOTAL DEPENSES	98 318.15 €	
Recettes d'investissement		
Vir. de section de fonctionnement	31 976.00 €	Récupération TVA sur travaux 2020, couverture déficit 2020, taxe d'aménagement Grand Belfort, Département
Produits des cessions	2 398.00 €	
Opérations d'ordre entre sections	5 112.00 €	
Dotations et fonds divers	23 432.15 €	
Subventions d'investissement	35 400.00 €	
TOTAL RECETTES	98 318.15 €	

- **Vote des taux d'imposition 2021**

La taxe d'habitation sur les résidences principales est transférée à l'Etat, pour achever sa suppression progressive d'ici 2023 ; il n'y a donc plus de vote de taux de TH.

Cette perte de TH sur les résidences principales est compensée, aux communes, par fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie et l'application d'un coefficient correcteur pour équilibrer ce transfert.

Le taux de taxe foncière bâtie sera donc voté en 2021 par la commune par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département, à savoir respectivement : 18.03 et 16.72, soit un taux de référence TFB de 34.75.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier le taux des taxes communales. Pour 2021 ceux-ci sont donc fixés à :

Taxes	T.F.B	T.F.N.B
Taux votés	34.75	51.02

Le produit perçu par la commune au titre des impôts locaux 2021 est estimé à 84 291 €.

- **Programme de travaux en forêt – Exercice 2021**

Comme chaque année, l'ONF fait part du programme de travaux à entreprendre en conformité avec le document d'aménagement de la forêt communale de Petit-Croix.

Pour 2021, le conseil donne son accord à l'unanimité, aux travaux sylvicoles proposés dans les parcelles 14, 17 pour un montant total HT de 5 971.00 € ainsi que des travaux de maintenance dans la parcelle 17a1 pour un montant HT de 577.50 €.

- **Opposition au transfert de compétence PLU au Grand Belfort**

La loi a instauré une hypothèse de transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2021.

Vu la carte communale de la commune

Considérant que Grand Belfort Communauté d'Agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 27 mars 2017, elle le deviendra de plein droit

« *au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire* » soit à compter du 1^{er} janvier 2021.

Considérant que les communes peuvent une nouvelle fois s'opposer à ce transfert grâce à une minorité de blocage (au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois précédant la date du 1^{er} janvier 2021.

Considérant que la commune de Petit-Croix estime qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Considérant qu'un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de s'opposer au transfert au 1er janvier 2021 à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »,
- de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

- **Demande de subvention au Grand Belfort : Travaux parvis église**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au Grand Belfort dans le cadre du dispositif de fonds d'aide aux communes afin de financer des travaux de réfection et mise en sécurité du parvis de l'église. Ces travaux consistent notamment en la création d'un cheminement, la pose de gabions et l'abattage de l'arbre situé devant l'entrée de l'église dont les racines provoquent de nombreux dégâts au bâtiment.

Le coût de ces travaux est estimé à 21 350 € HT.

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe à la réalisation des travaux précités, et décide de solliciter le Grand Belfort pour l'attribution du fonds d'aide aux communes, au taux maximum, permettant de financer une partie de cette dépense.

INFORMATIONS DIVERSES

1°) Bruits de voisinage : rappel

* Extrait de *l'arrêté préfectoral du 15 avril 2015* relatif aux bruits de voisinage :

"Art.10 : ...les travaux de bricolage et de jardinage (réalisés par des particuliers) utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

En fonction du contexte local, des arrêtés municipaux peuvent encadrer de façon plus restrictive les plages horaires considérées...."

Un arrêté municipal du 23 avril 2015 interdit l'usage de ces appareils les dimanches et jours fériés toute la journée.

Ces arrêtés sont affichés dans leur intégralité sur le panneau de la mairie situé côté garage.

2°) La fibre arrive ...!

Le déploiement de la fibre optique par Orange est en cours sur notre commune. Les premiers accès à ce réseau Très Haut débit seront commercialisés à compter de cette semaine.

Chaque habitant peut tester l'éligibilité de son domicile via le site <https://reseaux.orange.fr> (onglet « couverture réseaux »)

Pour souscrire à la Fibre, vous pouvez choisir le canal de vente qui vous convient le mieux :

- En vous rendant dans la boutique Orange au 39 Fbg de France à Belfort ;
- via le site internet orange.fr ;
- ou encore en contactant le service clients par téléphone au 3900 (3901 s'il s'agit de professionnels).

Il est possible que vous soyez sollicités par des opérateurs de télémarketing ainsi que par des démarcheurs en porte à porte.

3°) Elections Départementales et Régionales

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Les deux scrutins se dérouleront donc le même jour engendrant le dédoublement des opérations et la nécessité de trouver deux fois plus de bénévoles pour tenir les bureaux de vote !

Aussi, **la mairie fait appel à toutes les personnes volontaires** pour tenir une ou plusieurs permanences de 2h les 20 et 27 juin prochain. Les opérations se dérouleront dans le respect des gestes barrière (distanciation, port du masque, gel hydroalcoolique...)

Les personnes intéressées sont priées de contacter la mairie (03.84.23.39.56 ou mairie.petit.croix@wanadoo.fr) **avant le 15 mai 2021** afin de se faire connaître et indiquer leurs préférences horaires (plages de 2h entre 8h et 18h voire 19h).